

Diversité des formes de conseil agricole en Afrique de l'Ouest et du Centre

Guy Faure (guy.faure@cirad.fr), Patrick Dugué, Guillaume Fongang

► Guy Faure est directeur de l'UMR « Innovation et Développement » au Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad). Ses recherches portent sur les dispositifs de conseil agricole et les processus d'innovation en milieu rural.

► Patrick Dugué est agronome à l'Unité mixte de recherche (UMR) « Innovation et Développement » au Cirad. Il s'intéresse à l'analyse des pratiques des agriculteurs et à la co-conception de systèmes de production dans une perspective agroécologique.

► Guillaume Fongang est Maître de Conférences au département de socio-économie rurale et vulgarisation agricole à l'université de Dschang au Cameroun. La vulgarisation et le conseil agricoles relèvent de ses thématiques prioritaires de recherche et d'expertise.

L E CONSEIL AGRICOLE est un service important pour renforcer les capacités des agriculteurs et les performances de leurs exploitations et organisations. La pluralité des démarches et des formes de conseil témoigne des nombreuses visions de l'agriculture portée par les acteurs des filières agricoles et des territoires.

A L'ÉCHELLE MONDIALE, les États ont massivement investi dans le conseil après 1945 pour moderniser l'agriculture. En Afrique, le conseil s'est développé à partir des années 1960 avec une approche d'encadrement. Jusqu'aux années 1990, le système « Formation et Visite » financé par la Banque Mondiale, axé sur le transfert de technologies et une démarche de conseil standardisée, a dominé. Alors mis en œuvre par les pouvoirs publics, ce système visait à promouvoir une agriculture intensive inspirée des principes de la révolution verte. Bien que fortement critiqué par des bailleurs, des chercheurs ou des organisations paysannes (OP), il inspire encore les responsables de nombreux dispositifs de conseil, notamment ceux portés par des firmes de l'amont et de l'aval.

Après une période de retrait de l'État (p. 11-12) et alors qu'on assiste, depuis les années 2000, à un regain d'intérêt pour le conseil, de nouvelles démarches sont expérimentées. Elles reposent souvent sur des méthodes participatives afin de mieux prendre en compte les besoins des agriculteurs ou de favoriser leur autonomie.

Démarche des champs école paysans. La démarche des champs école paysans a de plus en plus d'adeptes (p. 10). Elle vise à favoriser des processus d'apprentissage croisés entre agriculteurs, avec les techniciens et parfois les chercheurs et se base sur l'analyse de situations pour la prise de décisions; des pratiques agroécologiques peuvent être privilégiées. Au Burkina Faso, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) accompagne le gouvernement dans ses programmes d'adaptation aux changements climatiques selon cette méthode. Cependant, elle est mise en œuvre dans de nombreux projets avec un écart important entre la théorie et la pratique, le champ école paysans devenant un simple champ de démonstration de techniques proposés par les projets.

Conseil de gestion aux exploitations familiales. Ce conseil vise à renforcer les capacités des exploitations à gérer leurs ressources en fonction de leurs objectifs et des moyens mobilisables à travers des analyses techniques, économiques et financières. Il vise à prendre en compte l'ensemble de l'exploitation et de la famille et à promouvoir une agriculture plus

autonome vis-à-vis des choix imposés par les filières. Cette forme de conseil peut aussi être mise en œuvre auprès des OP pour gérer leurs services. Ce conseil peine à toucher un large public : au Bénin malgré des efforts importants, moins de 5% des exploitations sont concernées.

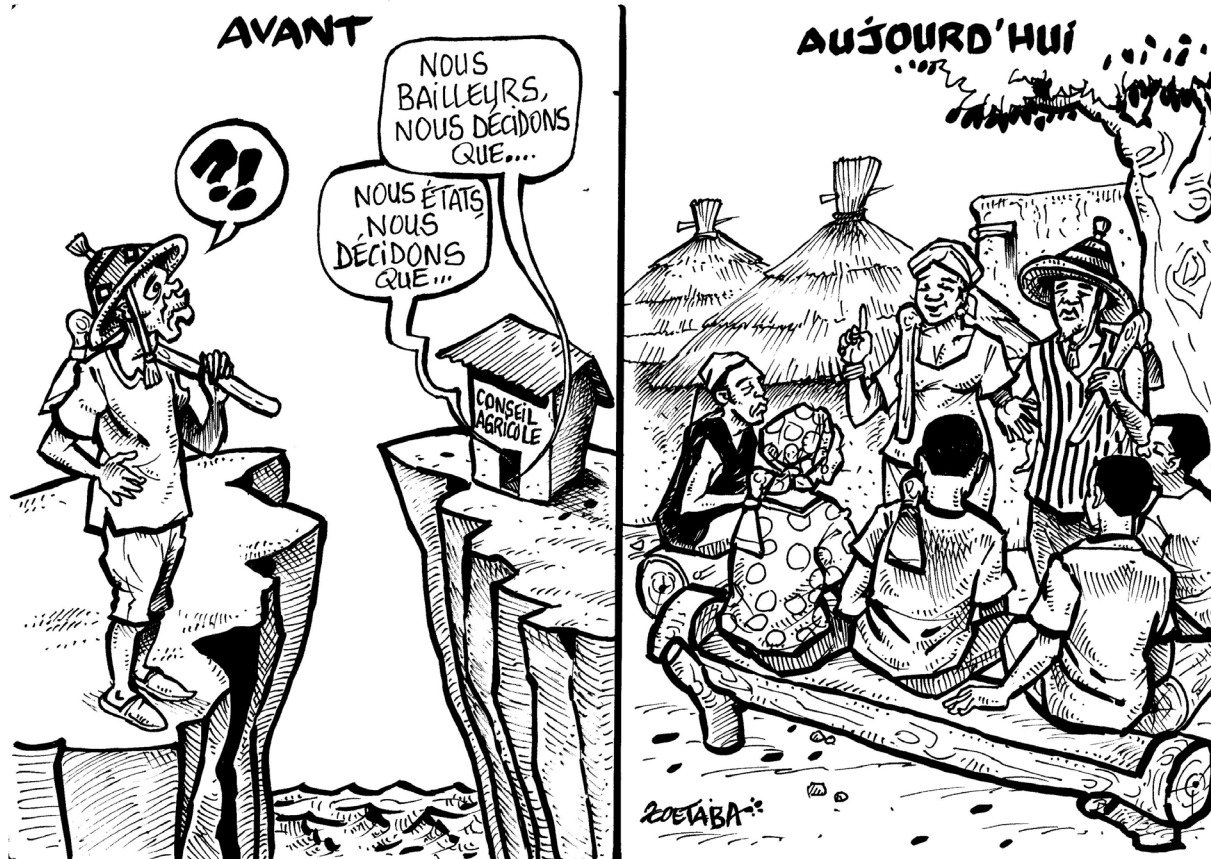
Plateformes d'innovation. Les plateformes d'innovation promues par la recherche internationale et les organisations non gouvernementales ont été adoptées par plusieurs institutions (FARA, CORAF/WECARD, etc.) pour favoriser l'adéquation des recherches au terrain. Elles regroupent des acteurs d'une filière pour résoudre des questions techniques et organisationnelles. Mais ces plateformes ont du mal à devenir opérationnelles, à s'autonomiser par manque d'appui dans la durée et de construction de réels partenariats. Finalement, elles peinent à échapper à la logique des projets qui les utilisent souvent pour diffuser leurs propres propositions dans une visée productiviste.

Conseil paysans à paysans. Le conseil de paysans à paysans, porté souvent par des ONG ou des projets se développe pour valoriser les savoirs des paysans, assurer une dynamique de conseil endogène et réduire les coûts du conseil. Parfois, ces paysans animateurs interviennent en complément des conseillers qui peuvent fournir un conseil plus pointu. Le contenu du conseil dépend de l'organisation qui anime le dispositif. Il peut être efficace pour promouvoir une agriculture agroécologique, valorisant les savoirs paysans. Toutefois, elle

nécessite de mieux penser ce que peuvent et veulent faire les animateurs paysans ainsi que les conditions pratiques de leurs interventions (p. 25).

Conseil et technologies de l'information et de la communication (TIC). Les services de conseil via plateformes téléphoniques, groupes WhatsApp de producteurs, centres de ressources en ligne, etc. semblent promis à un bel avenir (p. 8-9). Ce conseil est centré sur quelques thématiques : information sur les prix, la météo, les techniques de production. Il vise principalement à diffuser de l'information, et mis à part le cas des groupes WhatsApp, les échanges entre paysans et conseillers sont très limités, et ne permettent pas un conseil élaboré. Leurs services sont

« L'approche de conseil choisie dépend de la complexité du problème à résoudre et du type de solution souhaitée »



encore peu accessibles, peu viables financièrement et mal adaptés aux réels besoins des agriculteurs (contenu de l'information, co-construction du conseil). Mais ces outils numériques peuvent utilement être couplés à des formes plus classiques de conseil.

De façon plus limitée, on note des démarches de conseil juridique, conseil en marketing et en commercialisation, mises en place par des projets, ONG ou bureaux d'études. Ainsi, au Cameroun, l'Institut européen de coopération et de développement (IECD) accompagne les agriculteurs dans de nouvelles formes d'organisation, normes de production, et de commercialisation des produits agricoles visant les consommateurs expatriés.

Répondre à une pluralité d'objectifs. L'ensemble de ces formes de conseil crée un système territorial porté par une diversité d'acteurs fournissant un conseil aux objectifs diversifiés. En théorie, cette large offre permet de répondre à la diversité des besoins.

En pratique, l'offre de conseil reste insuffisante pour répondre aux demandes croissantes des agriculteurs. De plus, les activités de conseil sont peu coordonnées, mal financées par les États et les filières malgré la mise en place, dans certains cas, de fonds dédiés.

Différentes approches de conseil pour différentes formes d'agriculture. Toutes ces démarches de conseil reposent sur des principes méthodologiques qui peuvent varier d'une situation à l'autre. En effet, pour reprendre l'exemple de la démarche du champ école paysans, certaines organisations de conseil peuvent privilégier une approche de type « transfert de connaissances » ; et d'autres une approche de type « renforcement de capacités » qui vise à rendre les agriculteurs plus autonomes dans leur prise de décision. Chacune implique une interaction plus ou moins fréquente et approfondie entre le conseiller et le/les agriculteur(s) et la mobilisation d'outils différents. Chaque approche a aussi des conséquences sur le coût du conseil et le nombre de bénéficiaires.

Le choix d'une approche dépend de la complexité

du problème à résoudre et du type de solution souhaitée ou possible (normalisée, co-construite, individuelle ou collective). L'approche choisie dépend largement des valeurs et des objectifs de l'organisation qui met en œuvre le conseil mais aussi du type d'agriculture qui est promue (intensive, agroécologique, paysanne, etc.).

Un conseil inscrit dans des dispositifs plus larges.

Le conseil agricole ne dépend pas que de l'approche qui est choisie. Il dépend aussi d'autres paramètres relatifs aux dispositifs de conseil. Le premier est lié aux capacités des conseillers (formation, expérience, compétences, etc.) et à leurs disponibilités.

Le deuxième a trait aux mécanismes de gouvernance des dispositifs de conseil (p. 26-27) et aux valeurs et objectifs des organisations qui fournissent le conseil, à la possibilité des paysans et des OP à participer réellement à cette gouvernance, mais aussi aux mécanismes plus ou moins participatifs d'orientation et d'évaluation des dispositifs de conseil (p. 32-33).

Le troisième paramètre est lié aux objectifs des financeurs (État, bailleurs, firmes privées, OP, etc.), aux mécanismes de financement du conseil (appel d'offre, délégation, vente de services, etc.) et au coût du service pour les agriculteurs. En Afrique, ce sont souvent les bailleurs de fonds, à travers les projets, qui ont un poids prépondérant dans l'orientation du conseil (p. 13-14).

Diversité des démarches de conseil : un choix à nuancer.

Les modalités de financement (p. 29-30) et de gouvernance du conseil orientent fortement les choix en matière de démarches de conseil et d'organisation des dispositifs de terrain. Ces modalités traduisent aussi les choix des États et des acteurs du secteur agricole en termes de modèle d'agriculture ou de co-existence de modèles. En particulier, un conseil orienté vers l'agroécologie et une plus grande autonomie des agriculteurs sera plutôt porté par des OP ou des ONG et s'appuiera sur des démarches participatives pour valoriser les savoirs locaux et adapter les propositions au contexte local. ■